

premier, Jean-Marie, le jeune de Collet, Curé
 Rogaumbe, industriel, âgé de soixante quatre
 ans et de Cognac Marie-Catherine, sans profes-
 sion, âgé de cinquante trois ans, Domiciliés à Ouzy-
 sur-Ormanche, ici présents et consentants au mariage
 de leur fille légitime future, faisant partie de la réserve
 de l'armée active, et Domiciliés Renard Jeanne
 Berthe Marguerite, sans profession, âgée de dix-
 neuf ans, Domiciliée à Ravières ou elle en est le
 plus jeune enfant, mil huit cent soixante dix neuf
 ans, que ce la résulte de son acte de naissance ins-
 crit sur nos registres et mis sous son nom, fille
 mineure et légitime de Renard Alfred Auguste,
 voyageur de commerce, âgé de soixante et un ans
 et de Roux Geneviève Marie Augustine,
 sans profession, âgée de cinquante quatre ans
 Domiciliés à Ravières, ici présents et consentants
 au mariage de leur fille; lesquels nous ont
 requis de procéder à la célébration du mariage
 projeté, entre eux en leur la publication
 ont été faite en cette commune et en celle
 d'Ouzy-sur-Ormanche, les dimanches succédant
 onze et dix-huit septembre précédents, mais
 que ce la résulte de l'acte de publication ins-
 crit sur nos registres et du Certificat de pu-
 blication, et de non opposition de leur par-
 lementaire de l'Yonne, sur Ormanche, et qui nous a
 été remis. Aucune opposition au dit mariage
 ne nous ayant été présentée, nous pourrions
 même d'ici, comme les coutumes le prescrivent
 sur mentionnée, faire droit à l'acquisition
 de partiel nous leur avons donné, les noms de
 plein mentionnés ci-dessus, pour leur être prom-
 ptement par nous et la partie promise au dit mariage
 nous à été remis de par au greffe du Tribunal civil
 et du Chapitre sup. de la cité du code civil, inst.

Reproduction
réservéeReproduction
réservéeReproduction
réservéeReproduction
réservéeReproduction
réservéeReproduction
réservéeReproduction
réservéeReproduction
réservée

Ravières : M (1893-1901) - 5 Mi 1319/ 20